

Présidente  
du Conseil du Trésor



President  
of the Treasury Board

Ottawa, Canada K1A 0R5

Monsieur John Williamson, député  
Président  
Comité permanent des comptes publics  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G6

Monsieur,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes et au nom du gouvernement du Canada, j'ai le plaisir de vous transmettre la réponse du gouvernement au vingt-neuvième rapport du Comité permanent des comptes publics (PACP), intitulé « *Comptes publics du Canada 2022* ».

J'aimerais profiter de l'occasion pour vous remercier, vous et les membres du PACP, pour votre travail dévoué et coopératif en vue d'améliorer les Comptes publics du Canada.

### **Recommandation 1**

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation, et un rapport présentant en détail les rapports actuels des organisations fédérales sur les critères environnementaux, sociaux, de gouvernance et de développement durable est annexé à la réponse.

En outre, le gouvernement s'engage à fournir au PACP tout nouveau rapport pertinent publié avant le 31 janvier 2024.

Des efforts considérables sont actuellement déployés pour élaborer des normes internationales relatives à la communication d'informations sur le développement durable, et à mesure que les normes seront élaborées, le gouvernement examinera la possibilité de les mettre en œuvre. Le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB) a été créé en 2021, et le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) mène ses activités depuis juin 2023.

.../2

Ces conseils se concentrent sur la création de normes communes en matière de divulgation d'informations sur le développement durable pour les entreprises du secteur privé afin d'assurer la cohérence parmi celles-ci. Ces normes seront utilisées par le groupe de travail sur le développement durable du Conseil des normes comptables internationales du secteur public pour l'élaboration de normes de divulgation en matière de développement durable destinées au secteur public. Au fur et à mesure que les normes canadiennes pour les entités du secteur public seront élaborées, le gouvernement examinera et évaluera la manière dont elles seront mises en œuvre dans le cadre de son régime de production de rapports sur le développement durable.

## **Recommandation 2**

Le gouvernement s'engage à examiner, notamment à l'aide de consultations avec les parties intéressées, la possibilité d'une plus grande transparence dans les Comptes publics du Canada, y compris en ce qui a trait au nom des entreprises qui bénéficient d'une renonciation de prêt du gouvernement, ce qui comprend les ministères, les organismes et les sociétés d'État, et la valeur de chacun des prêts de renonciation, tout en étant conscient des différents éléments à prendre en considération pouvant s'appliquer aux sociétés d'État à titre d'organisations sans lien de dépendance. Le gouvernement fera rapport au PACP sur les résultats de la consultation auprès des ministères et organismes fédéraux et des sociétés d'État au plus tard à l'automne 2024.

Le gouvernement remercie également le comité de l'encourager à régler les problèmes liés au système de paye Phénix. Il continue d'investir et de travailler avec diligence pour s'assurer que les fonctionnaires sont payés correctement et à temps et que les prestations destinées à soutenir les Canadiens et les entreprises pendant la pandémie de COVID-19 ont été réclamées de façon appropriée.

Nous tenons à profiter de l'occasion pour vous remercier encore une fois, vous et les membres du comité permanent, du travail important que vous accomplissez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Anita Anand', with a stylized flourish at the end.

L'honorable Anita Anand, C.P., députée

## Analyse de l'environnement des mécanismes fédéraux de rapport sur les critères environnementaux, sociaux, de gouvernance et de développement durable

Dans son vingt-neuvième rapport, le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes recommande « que, d'ici le 31 janvier 2024, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport expliquant les mesures prises pour améliorer les pratiques comptables afin d'exiger que les organisations fédérales présentent des rapports détaillés sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que de développement durable ».

La forme des Comptes publics du Canada relève de la responsabilité de la présidente du Conseil du Trésor et de la ministre des Finances. Il n'y a pas d'exigences comptables obligatoires liées aux divulgations d'informations sur le développement durable en ce qui concerne les états financiers du gouvernement, qui sont fondés sur les normes établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Canada. Le gouvernement a choisi de présenter les mécanismes de rapport décrits ci-dessous pour fournir aux parlementaires et au public des informations sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et de développement durable.

### Exigences en matière de rapports en vigueur

#### *Loi fédérale sur le développement durable*

Selon la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD), le ministre de l'Environnement et du Changement climatique doit présenter une stratégie fédérale de développement durable (SFDD) une fois tous les trois ans, et en rendre compte. En 2020, les modifications apportées à la SFDD ont eu pour effet d'élargir l'objectif environnemental de la SFDD afin d'intégrer les aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable. La SFDD 2022-2026 comprend des objectifs, des cibles, des indicateurs, des jalons et des stratégies de mise en œuvre en matière de développement durable pour 101 organisations fédérales.

Selon la LFDD, 99 organisations fédérales doivent présenter leur propre stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) à l'appui des objectifs de la SFDD, dans l'année suivant le dépôt de la stratégie fédérale.

Les mesures et les résultats en matière de développement durable sont présentés au moyen des rapports suivants :

- **les rapports d'étape sur la SFDD**, qui sont présentés une fois par période de trois ans et qui décrivent les progrès réalisés par le gouvernement à l'égard de ses objectifs de développement durable;
- **les rapports sur la SMDD**, qui sont présentés au moins deux ans après le dépôt de la SMDD et qui décrivent les progrès réalisés par les organisations fédérales à l'égard de la mise en œuvre de leurs mesures à l'appui des stratégies de mise en œuvre de la SFDD.

Les rapports sur la SMDD englobent les progrès réalisés relativement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la mise en œuvre du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, aux mesures à l'appui de la Stratégie pour un gouvernement vert et de la Politique d'achats écologiques et aux mesures à l'appui des objectifs de développement durable des Nations Unies.

### **Stratégie pour un gouvernement vert**

La Stratégie pour un gouvernement vert est une directive du Cabinet qui prévoit un ensemble d'engagements qui s'applique à tous les ministères et organismes de l'administration publique centrale. Dans le cadre de la Stratégie, ces organisations fédérales sont appelées à faire évoluer leurs opérations pour atteindre un bilan carbone net nul et devenir plus résistantes face aux changements climatiques, tout en réduisant les impacts environnementaux sur les déchets, l'eau et la biodiversité. Le Centre pour un gouvernement vert, dirigé par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, publie des informations détaillées sur le rendement environnemental des activités du gouvernement, notamment un inventaire complet des émissions fédérales de gaz à effet de serre (<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/ecologiser-gouvernement/inventaire-emissions-gas-effet-serre-gouvernement-canada.html>). De plus amples informations sur l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre du gouvernement du Canada sont également disponibles sur le portail du gouvernement ouvert (<https://open.canada.ca/data/fr/dataset/6bed41cd-9816-4912-a2b8-b0b224909396>). Les progrès réalisés dans le cadre de la stratégie sont mis à jour chaque année et la portée des rapports sera régulièrement améliorée. Par exemple, des rapports supplémentaires ont été fournis sur les émissions de la portée 3 liées à l'approvisionnement en 2022-2023, et d'autres informations seront fournies sur des sujets tels que les déchets et la résilience au climat au fur et à mesure que les ministères commenceront à produire des rapports à ce sujet.

### **Rapports selon les normes du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques**

Dans son budget de 2021, le gouvernement du Canada a annoncé que les sociétés d'État fédérales seraient invitées à présenter des rapports conformes aux normes du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques ou à des normes plus rigoureuses et acceptables afin de démontrer au secteur privé leur leadership en matière de climat. Les entités ayant plus d'un milliard de dollars de biens ont été invitées à commencer à se conformer à cette nouvelle exigence pour leur exercice 2022. Les entités dont la valeur des biens est inférieure à un milliard de dollars ont jusqu'à leur exercice 2024 pour s'y conformer ou fournir les raisons pour lesquelles les risques climatiques n'ont pas un impact important sur leurs opérations.

### ***Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité***

La *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* (LCRC) a pour objet d'exiger l'établissement de cibles nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de promouvoir la transparence, la responsabilité et l'adoption de mesures immédiates et ambitieuses en vue d'atteindre ces cibles, de parvenir à des émissions nettes zéro au Canada d'ici 2050 et de respecter les engagements internationaux du Canada en matière d'atténuation des changements climatiques. La LCRC exige la présentation régulière de rapports d'étape sur la réalisation des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le premier rapport d'étape doit être publié avant la fin de l'année 2023, et d'autres rapports d'étape seront publiés en 2025 et 2027. Par la suite, les rapports d'étape seront publiés au plus tard deux ans avant le début des années charnières correspondantes (2035, 2040, 2045 et 2050).

Selon l'article 23 de la LCRC, en collaboration avec le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, la ministre des Finances doit préparer un rapport annuel portant sur les principales mesures entreprises par l'administration publique centrale pour gérer ses risques et occasions d'ordre financier liés aux changements climatiques (par exemple, mesures visant à rendre les biens immobiliers fédéraux plus résistants face aux changements climatiques), et le rendre public.

L'article 23 est entré en vigueur le 31 mars 2023 par décret. Pour démontrer son engagement à se conformer aux exigences de la loi, le gouvernement a l'intention de publier le premier rapport, couvrant la période 2023-2024, au plus tard à la fin de l'année 2024, et de publier un tel rapport chaque année par la suite.

### **Cadre des obligations vertes du Canada**

Le gouvernement du Canada a lancé son programme d'obligations vertes en publiant le Cadre des obligations vertes (le Cadre) ([https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/politique-secteur-financier/titres/programme-dette/cadre-obligations-vertes-canada.html#\\_Toc94864930](https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/politique-secteur-financier/titres/programme-dette/cadre-obligations-vertes-canada.html#_Toc94864930)) en mars 2022, et l'émission inaugurale des obligations vertes de 5 milliards de dollars. En émettant des obligations vertes, le Canada vise à soutenir son plan climatique et ses objectifs environnementaux, et à développer davantage le marché canadien du financement durable en ajoutant des liquidités et des biens ESG bien notés. En adoptant ce cadre, le gouvernement s'est engagé à rendre compte régulièrement de l'affectation des fonds obtenus grâce à l'émission d'obligations vertes aux dépenses vertes admissibles, ainsi que de l'impact de ces dépenses sur l'environnement. Le gouvernement a publié le premier rapport sur l'affectation des fonds le 28 mars 2023 et publiera un premier rapport d'impact d'ici la fin du mois de mars 2024.